

N° 517. — DÉCISION approuvant les délibérations du Comité-directeur de la Caisse agricole ayant pour objet l'acquisition d'une propriété sise sur la limite des districts de Punaauia et de Paca.

LE Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu l'article 2 de l'arrêté du 22 décembre 1876 sur l'organisation et le fonctionnement de la Caisse agricole, ensemble l'article 12 § 2 de l'arrêté du 12 novembre 1884;

Vu les délibérations du Comité-directeur de la Caisse agricole en date des 4 avril et 24 septembre 1888;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur;

Le Conseil privé entendu,

DÉCIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont approuvées les délibérations du Comité-directeur de la Caisse agricole en date des 4 avril et 24 septembre 1888, ayant pour objet l'acquisition, moyennant le prix de huit mille francs, pour le compte de M. Tati Salmon, de la propriété de Madame veuve Ariitaimai Salmon, sise sur la limite des districts de Punaauia et Paca, mesurant environ 77 hectares 40 ares, ainsi qu'il résulte d'un plan dressé par M. Frogier, conducteur des Ponts et Chaussées, le 4 janvier 1888.

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 10 octobre 1888.

Par le Gouverneur :

Signé : TH. LACASCADE.

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : D'INGREMARD.

N° 518. — DÉCISION autorisant M. Drapeau, secrétaire-trésorier de la Caisse agricole, à défendre les intérêts de cet établissement devant les tribunaux.

LE Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu la requête introductive d'instance déposée par M. Cognet, défenseur, au nom du sieur Julien Jacquesson, propriétaire à Paca, en paiement de la somme de 1,682 francs;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 22 décembre 1876;

Vu la délibération du Comité-directeur en date du 24 septembre dernier;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur;

Le Conseil privé entendu,

DÉCIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. M. Drapeau, secrétaire-trésorier de la Caisse agricole,